

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire du Grand Dole

Séance du jeudi 25 septembre 2025

Dole - 18H30

Président : Monsieur Jean-Pascal FICHERE
Secrétaire de séance : Madame Marie-Rose GUIBELIN

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 62
Nombre de procurations : 10
Nombre de votants : 72
Date de la convocation : 18 septembre 2025
Date de publication : 2 octobre 2025

Conseillers présents

FICHERE Jean-Pascal	THEVENIN Hélène	MBITEL Mohamed
MICHAUD Dominique	BERNARDIN Daniel	MIRAT Maryline
BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire	ROBERT Jean-Claude	NONNOTTE-BOUTON Catherine
DAUBIGNEY Jean-Michel	MATHIOT Agnès	REBILLARD Jean-Michel
JEANNET Nathalie	LACROIX Olivier	ROCHE Paul
MEUGIN Olivier	GINDRE Denis	BREMOND Gabriel
GUERRIN Bernard	CHAUTARD Christophe	RIOTTE Christine
FERNOUX-COUTENET Gérard	ANTOINE Patricia	CHAPIN Jean-Paul
LEFEVRE Jean-Philippe	BERTHAUD Mathieu	JEANNEROD Georges
MONNERET Christophe	CHAMPANHET Stéphane	PANNAUX Joël
ROY Jean-Yves	CUINET Jean-Pierre	GUIBELIN Hervé
CROISERAT Jean-Luc	DEMORTIER-BLANC Catherine	MILLIER Cyril
GAGNOUX Jean-Baptiste	DOUZENEL Alexandre	DAVID Françoise
GUIBELIN Marie-Rose	DRAY Frédérique	LABOUROT Céline
HOFFMANN Maurice	DRUET Timothée	SANCEY Pascal
LEPETZ Joëlle	GOMET Nicolas	PERNOUX Annie
MANGIN Isabelle	GRUET Justine	CALLEGHER Aline
PECHINOT Jacques	JABOVISTE Philippe	DEJEAN Sylvie
RYAT Thomas	JARROT-MERMET Laëtitia	RIGAUD Fabien
STOLZ Julien	MARCHAND Sylvette	

Conseillers suppléés

BLANCHET Philippe suppléé par STEFANUTTI David LEGRAND Jean-Luc suppléé par GRILLE Edith
MATHEZ Christian suppléé par GUYON Nicole

Conseillers absents ayant donné procuration

SOLDAVINI Grégory donne procuration à ROY Jean-Yves
GAUTHRAY-GUYENET Thierry donne procuration à MEUGIN Olivier
CALINON Séverine donne procuration à GUERRIN Bernard
PAUVRET Emeric donne procuration à JARROT-MERMET Laëtitia
DELAINE Isabelle donne procuration à REBILLARD Jean-Michel
EMONIN Laurent donne procuration à GOMET Nicolas
GERMOND Daniel donne procuration à MANGIN Isabelle
GIROD Isabelle donne procuration à PECHINOT Jacques
HERRMANN Nadine donne procuration à BERNARDIN Daniel
HENRY Micheline donne procuration à ROBERT Jean-Claude

Conseillers absents non suppléés et non représentés

TRONCIN Dominique	CHAUCHEFOIN Gérard	GRUET Olivier
CHEVAUX Bruno	DIEBOLT Alain	SAGET Emmanuel
VERNE Pierre	JACQUOT Patrick	GINET Gérard
BONIN Jean-Luc	VIVERGE Patrick	LAGNIEN Jacques

Objet : Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) de la Ville de Dole modifié - Avis

Rapporteur : Monsieur Dominique MICHAUD

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L.313-1 à L.313-3, L.313-11 à L.313-15 et R.313-1 à R.313-22 dans leur rédaction antérieure à la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016,
Vu le Code du Patrimoine, notamment les articles L.641-1, L.641-2 et D.641-1 dans leur rédaction antérieure à la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-57 et L.5217-2,
Vu le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole du 21 décembre 2019, modifié et révisé, et notamment son Projet d'Aménagement et de Développement Durables,
Vu le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur de la Ville de Dole approuvé par décret en Conseil d'Etat le 27 décembre 1993,
Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole du 23 juin 2016 demandant la prescription de la révision du PSMV de la Ville de Dole,
Vu l'arrêté préfectoral du 14 septembre 2016 prescrivant la révision-extension du PSMV de Dole et fixant les modalités de la concertation,
Vu la concertation qui a eu lieu tout au long de l'élaboration du document et le bilan de la concertation préalable,
Vu l'arrêt par le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, sur avis favorable du Conseil municipal de Dole en date du 21 décembre 2023, du bilan de la concertation et du projet de PSMV,
Vu les avis de personnes publiques associées,
Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Nationale du Patrimoine et de l'Architecture en date du 7 novembre 2024,
Vu la décision du 28 janvier 2025 du Tribunal Administratif de Besançon désignant M. Léon BILLEREY commissaire-enquêteur,
Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 8 avril au 12 mai 2025 inclus,
Vu les modifications apportées au projet de PSMV suites aux observations émises lors de l'enquête publique,
Vu que l'ensemble de ces modifications ne remettent pas en cause l'économie générale du PSMV, ni les orientations du PADD du PLUi de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole,
Vu l'avis favorable de la Commission locale du SPR en date du 8 juillet 2025,
Vu l'avis favorable du Conseil Municipal de Dole en date du 22 septembre 2025,
Vu le dossier de PSMV sur proposition de la Commission plénière,

I. Contexte

Suite à l'avis favorable du Conseil Municipal de Dole, exprimé par délibération du 18 décembre 2023, le Conseil Communautaire a officiellement arrêté le projet de révision du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) de la Ville de Dole le 21 décembre 2023.

Par la suite, plusieurs avis ont été formulés sur le projet de PSMV arrêté :

- La Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) a rendu un avis sans observation le 2 avril 2024,
- Le dossier a été présenté devant la Commission Nationale du Patrimoine et de l'Architecture (CNPA) le 7 novembre 2024 au Ministère de la Culture. Passage obligatoire prévu dans la procédure de révision d'un PSMV, le dossier de la Ville de Dole reçu un avis favorable à l'unanimité assorti de vœux.

Le dossier arrêté du PSMV a également reçu plusieurs avis favorables des Personnes Publiques Associées (PPA) et des personnes publiques concernées (PPC) :

- De l'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO) le 13 mai 2024,
- De la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPENAF) le 22 mars 2024,
- De la Chambre d'Agriculture le 5 février 2024, accompagné d'une observation « Le périmètre du PSMV ne comporte pas d'espace agricole, compte-tenu de la possibilité de création d'activités maraîchères sur ce site ; la Chambre d'Agriculture souhaiterait que cette éventuelle activité soit plus encadrée, elle souhaiterait également que le règlement rappelle les contraintes protégeant ce périmètre de captage situé en zone d'aléas fort du PPRI. »,
- De la Chambre des Métiers et de l'Artisanat le 21 février 2024,
- Du SCOT du Val de Saône Vingeanne,
- De la Communauté de Communes Jura nord.

II. Déroulement et bilan de l'enquête publique

Le 28 janvier 2025, Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Besançon a désigné Monsieur Léon BILLEREY, en qualité de Commissaire enquêteur.

Le projet de révision du PSMV a ensuite été soumis à une enquête publique, du 8 avril au 12 mai 2025 inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le projet de révision du PSMV pouvait être consulté au sein du service Urbanisme à l'Hôtel de Ville de Dole ou en ligne sur le site Internet de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Par ailleurs, chacun a pu émettre ses remarques en les consignant dans le registre déposé à cet effet au sein du service Urbanisme, sur le registre dématérialisé prévu sur le site Préambule, en les adressant par courrier ou courriel à Monsieur le Commissaire enquêteur ou, enfin, lors des permanences organisées à l'Hôtel de Ville de Dole.

Le registre dématérialisé, prévu pour ce projet, a comptabilisé 1 298 visites et 1 275 téléchargements du dossier d'enquête. 10 observations ont été déposées, toutes consignées sur le registre d'enquête papier. A l'issue de cette enquête publique, le Commissaire enquêteur a rendu ses conclusions dans son rapport, remis 11 juin 2025, et a émis un avis favorable au projet de révision du PSMV.

III. Modifications apportées au projet de la révision du PSMV

Afin de tenir compte des observations émises lors de cette enquête publique ainsi que des vœux émis par la CNPA, des modifications ont été proposées lors d'une Commission Locale du Secteur Sauvegardé (CLSPR) le 8 juillet 2025.

Modifications adoptées suite aux vœux de la CNPA :

- Modification d'une légende utilisée conformément à la légende nationale.

Modifications adoptées par la CLSPR suite aux contributions reçues par le public :

- Modification de l'emprise constructible sur certaines parcelles,
- Modification d'une protection sur une parcelle suite à une erreur de qualification, passant d'emprise publique à jardin de pleine terre,
- Déqualification d'une statue sans valeur patrimoniale,
- Qualification d'un puits,
- Changement de qualification d'un immeuble de type 2 à type 3, sans intérêt particulier,
- Modification du règlement concernant les panneaux photovoltaïques,
- Modification minimale de la rédaction de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation du Pasquier.

IV. Avis du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole

C'est donc ce projet de PSMV légèrement amendé à la suite de l'enquête publique et approuvé par la Commission Locale du Secteur Sauvegardé qui est désormais soumis à l'avis du Conseil Communautaire.

Les modifications et rectifications envisagées ne portent pas atteinte à l'économie générale du PSMV dans la mesure où elles ont une portée limitée. Elles demeurent compatibles avec le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLUi de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Le projet de révision du PSMV soumis à l'avis du Conseil Communautaire est consultable et téléchargeable à partir du lien suivant :

https://drive.google.com/drive/folders/1adx7C8F_TJ61gih6_RUxJiHd_vHWax9R?usp=sharing

L'ensemble des documents est également consultable dans les locaux du Service Urbanisme situés à l'Hôtel de Ville de Dole.

Il appartient au Conseil Communautaire de se prononcer sur la révision du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Site Patrimonial Remarquable de Dole.

A la suite des avis du Conseil Communautaire et du Conseil Municipal de la Ville de Dole, le projet de révision du PSMV doit être approuvé par arrêté de Monsieur le Préfet de la Région Bourgogne Franche-Comté.

